

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00453

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :
M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191114-D20190045310

DATE D'AFFICHAGE :20191127

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

L'École de la Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'Ecole souhaite capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies avec les programmes d'animation associés. Dans le cadre de la programmation Frenchtech, l'Ecole propose ainsi :

- la réalisation d'au moins deux sessions (6 startups par session) annuelles de formation des startups aux pitches,
- l'accueil une fois par an dans la nouvelle comédie d'un concours de pitches de startups (à inscrire dans la programmation de French Tech One Lyon Saint-Etienne).

Saint-Etienne Métropole a été sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour l'année 2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,**
- **approuve la convention afférente et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2019 sur le compte INUM chapitre 65 – SUFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU